

Récapitulatif des situations de rééducation soumises à référentiel et des seuils correspondants

Situation de rééducation	Nombre de séances avant accord préalable	Demande d'accord préalable
Entorse externe récente de la cheville	1 à 10 séances	à partir de la 11e séance
Arthroplastie de hanche par prothèse totale	1 à 15 séances	à partir de la 16e séance
Arthroplastie du genou par prothèse totale ou uni-compartimentaire	1 à 25 séances	à partir de la 26e séance
Reconstruction du ligament croisé antérieur du genou	1 à 40 séances	à partir de la 41e séance
Libération du nerf médian au canal carpien	--	dès la 1re séance
Ménisectomie isolée, totale ou subtotale, par arthroscopie	1 à 15 séances	à partir de la 16e séance
Réinsertion et/ou suture d'un ou de plusieurs tendons de la coiffe des rotateurs de l'épaule, par arthroscopie ou abord direct	1 à 50 séances*	à partir de la 51e séance
Prise en charge d'une lombalgie commune	1 à 15 séances pour une série d'actes	à partir de la 16e séance ou à partir de la 31e séance, si 30 séances pour lombalgie commune ont été prises en charge dans les 12 mois précédents

* Ces 50 séances couvrent la rééducation postopératoire initiale correspondant à la phase de cicatrisation et visant à maintenir une mobilité passive (environ 6 semaines) et la rééducation postopératoire secondaire visant à restaurer la mobilité active et la force musculaire (environ 3 mois).